



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GARANCIÈRES

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT

DE

RAMBOUILLET

CANTON D'AUBERGENVILLE

Lettre aux familles des enfants de Maternelle qui fréquentent Le Centre de Loisirs - IFAC

POINT DE SITUATION

En février 2021, avec l'annonce probable de l'ouverture d'une 7^{ème} classe en élémentaire, la municipalité a anticipé la perte de la salle réservée à l'accueil maternel du Centre de Loisirs, qui se trouvait dans l'école élémentaire pour la transformer en classe.

En effet, la municipalité a fait une demande de capacité d'accueil supplémentaire, auprès des services de l'Etat en charge de la petite enfance, pour trouver un lieu pour accueillir l'ensemble des enfants au Centre de Loisirs (maternelle et élémentaire).

Après divers échanges et visite des locaux, la municipalité a reçu en juillet 2021 une réponse positive. « La Remise » peut donc être utilisée par les enfants d'élémentaires depuis le 1^{er} septembre 2021 sur le temps périscolaire du soir, alors que les enfants de maternelle investiront une partie des préfabriqués.

Cependant, rien nous laissait présager un accroissement aussi important d'inscriptions au Périscolaire du soir, pour les élèves de maternelle.

Notre prestataire l'IFAC, n'a pas alerté la municipalité au moment des inscriptions de rentrée et n'a pas bloqué, (*comme le prévoit le règlement intérieur*), lorsque le nombre d'enfants de moins de 6 ans, inscrits le soir au Centre de Loisirs était susceptible de dépasser l'agrément de 35 enfants accueillis.

Cet agrément est donné par les administrations et conditionné en fonction des locaux utilisés. L'accueil Périscolaire est un service facultatif, proposé par la municipalité dans la limite des places. Il convenait d'en informer les parents concernés.

Toutefois, la municipalité était bien consciente des difficultés engendrées pour les familles alors que la rentrée était faite depuis plusieurs semaines.

C'est pourquoi, en parallèle, une recherche active de solutions a été poursuivie.

Les échanges et visites menés début octobre avec les différents services (CAF, PMI, SDJES) ont abouti positivement.

En effet, un **agrément supplémentaire exceptionnel**, (*aux vues des futurs travaux d'aménagement pour le nouveau Centre de Loisirs, et la petite dizaine d'enfants qui restent moins de 3/4h*), nous a été accordé à partir de Novembre 2021 pour accueillir 10 enfants de maternelle en plus, soit porté à 45 notre capacité d'accueil Périscolaire du soir en maternelle contre 35 actuellement.

En contre - partie, nous devons remplacer un WC adulte par un WC enfant.

La commande est passée auprès du plombier pour le changement des toilettes, ces travaux se feront au retour des vacances (délais d'approvisionnement du matériel).

Les travaux du futur centre de loisirs ont pris du retard, à la fois parce que l'année 2020 en raison du COVID, n'a pas permis d'avancer sur ce dossier, et parce que la commune n'a pas les moyens sans subventions de réaliser cette structure.

Nous avons profité de la visite des instances de l'état, chargées de la petite enfance, pour évoquer la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil pour le Périscolaire dans le futur Centre de Loisirs.

Il s'avère que les plans ont été faits sur leurs conseils, par un architecte, pour accueillir 40 maternelles et 60 élémentaires soit une capacité totale de 100 enfants.

En modifiant une cloison et en créant 2 nouveaux toilettes enfants, nous pourrions accueillir (UNIQUEMENT POUR LE PERISCOLAIRE) 120 enfants soit 60 enfants de maternelle et 60 enfants d'élémentaire.

Nous allons transmettre cette information à notre architecte pour prise en compte.

Les enfants des communes voisines de Millemont (pas d'école) et de petite section maternelle de Béhoust sont scolarisés à Garancières. Les familles de ces communes réclament donc un service de garderie. Les maires des trois communes feront le point sur la situation pour anticiper la prochaine rentrée.

Garancières le 20 octobre 2021

La Municipalité

